Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le



ID: 001-210101895-20221010-DEL22_28-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 22/28 Séance du 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, Membre en Exercice: 14 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de Présents: 12 ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire. Procurations: 1 Date de convocation du Conseil Municipal et affichage: 03 octobre 2022. Votants: 13 Pour: 11 Membres présents: Mmes MM. BALSEM Lydie, BILLET Benoit, Valérie BLANC, BOSSON Contre: Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, Abstentions: 2 MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, Patricia VERDET. Absent(e)s ou excusé(e)s: ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER), ARTERO Véronique. Publiée le : Secrétaire : Benoît BILLET

Objet : Etat de créances éteintes présenté par les service du Trésor Public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 30 août 2022, les services du Trésor Public ont fait parvenir à la commune un état de créances éteintes.

Cet état matérialise des créances au profit de la commune, qui ne peuvent pas être recouvrées suite à un dépôt de dossiers de surendettement par les personnes intéressées.

La somme totale portée sur cet état et pour laquelle le Trésor Public demande à la commune de lui donner décharge s'élève à 1 053.64 €.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **Accepte** l'état de créances éteintes présenté par le Trésor Public en date du 30 août 2022,
- ⇒ Autorise le maire accorder décharge au comptable public des sommes détaillées dans l'état, soit un montant de 1 053.64 € (mille-cinquante-trois euros et soixante-quatre centimes).
- ⇒ **Autorise** le maire à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Benoît BILLET

Le Maire

Denis MOSSA